



Le **QUINZE OCTOBRE DEUX MIL DIX à 20 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **05 octobre 2010** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

<b>Conseillers en exercice : 15</b>	<b>Absents : 4</b>	<b>Procuration : 0</b>
<b>Maire :</b>	Jean-Pierre FRANCK	
<b>Adjoints :</b>	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE	
<b>Conseillères :</b>	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ	
<b>Conseillers :</b>	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Yves FOURNEL, Denis NOGUERO Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
<b>Absents excusés :</b>	Nordine BOUCHROU, Yves FOURNEL (procuration à Frédéric DELACROIX), Denis NOGUERO et Frédéric NORMAND	
<b>Secrétaire :</b>	Guy IMBAUT	

====<<>>====

*Le procès verbal et les délibérations de la séance du 5 août 2010 sont **APPROUVÉS** à l'unanimité.*

====<<>>====

## **1°) RENOVATION DU BEFFROI : ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX / ACTION FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Maire fait le point sur les travaux du Beffroi :

- Les cloches ont été déposées le 09/09 pour permettre au charpentier d'intervenir ;
- La cloche principale (1.135 kg) a été remontée le vendredi 1<sup>er</sup> octobre ;
- L'enduit est terminé sauf aux endroits rendus inaccessibles par l'échafaudage ;
- La taille des pierres des bretèches est en cours ;
- La couverture en ardoise du campanile est pratiquement terminée ;
- Des travaux complémentaires de charpente sont en cours (rebouchage à la résine des espaces entre les bois, remplacement du plancher en sapin vermoulu ...)

Il précise, par ailleurs, qu'un avenant a été signé avec le maçon portant sur les points suivants :

Moins-value sur reprise de la maçonnerie et de remplacement de pierres	- 1 965.50 €
Restauration des bretèches 1 et 2	+ 1 985.50 €
Restauration de la bretèche 3	+ 1 004.90 €
Dispositifs anti-pigeons	+ 1 737.60 €
	<hr/>
Variation du coût du lot maçonnerie (HT)	+ 2 762.50 €

Il rappelle que la marge pour imprévus était de 3 500 € dans le plan de financement.

Le Maire précise ensuite que la campagne de souscription, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a été lancée au début du mois d'octobre auprès de la population de Cravant (environ 500 foyers), des fournisseurs de la Mairie et des grands groupes nationaux (plus de 350 entreprises).

La Fondation du Patrimoine octroiera une subvention à la commune d'un montant de 5 000 €, sous réserve que celle-ci ait réussi à collecter 9 000 € pour le 01/10/2011.

Dans les 9 000 € sont inclus les 5 000 € de l'ADEPACRA, il ne reste donc qu'à percevoir 4 000 €.

La commune réfléchit avec l'ADEPACRA aux actions ponctuelles pouvant être menées pour récolter des fonds pour ce projet.

20h40 : arrivée de Frédéric DELACROIX

## **2°) AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : ESPACE SOCIOCULTUREL INTERGENERATIONNEL**

Subventions :

La commune a reçu le récépissé de dossier de demande de subvention complet des services de la Préfecture et devrait obtenir prochainement celui du Conseil Général.

Maîtrise d'œuvre :

Le Maire propose que l'étude de faisabilité de ce projet soit confiée au cabinet d'architectes UBIK de Vermenton.

L'étude portera, entre autres, sur l'établissement d'un relevé de l'existant et la réalisation d'esquisses.

Forfait de rémunération : 3 500 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
AUTORISE le Maire à retenir le Cabinet UBIK de Vermenton.**

**Abstention : 1**

## **3°) REHABILITATION DU LAVOIR DE CHEULLY**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt, pendant près de deux semaines, du chantier de réhabilitation du Lavoir de Cheully dû à des problèmes de personnel et d'approvisionnement en pierres conformes aux prescriptions de l'Architecte.

Il précise avoir adressé une lettre recommandée à l'entreprise pour obtenir des renseignements.

Lors de la dernière réunion de chantier du 13 octobre, l'Architecte a constaté que les travaux avaient repris et que les pierres avaient été livrées.

## **4°) PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire rappelle que la procédure d'élaboration du PLU de Cravant prendra au minimum deux ans.

Il précise que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

Les bureaux d'études intéressés ont jusqu'au 15 novembre pour remettre leur offre.

A ce jour, 5 cabinets se sont manifestés pour obtenir le cahier des charges.

## **5°) VENTE DE L'ANCIENNE POSTE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt manifesté par un couple et ses 6 enfants pour l'acquisition de l'Ancienne Poste, estimée à 100 000 €, et qui n'a fait l'objet d'aucune demande de quelque acquéreur depuis sa mise en vente par l'agence Immo Geyer.

2 possibilités s'offrent à la commune :

1°) Vente du bâtiment : Cette solution, privilégiée par la commune, est conditionnée par l'obtention d'un crédit par l'acquéreur.

2°) Location-vente : Cette option permet à la commune de récupérer le montant du capital, soit 100 000 €, par un bail de « location-vente » auquel s'ajouteront les intérêts dus pendant la durée du bail au taux de 3.82 % sur 20 ans.

Au terme de ces versements, il restera un solde de 11 780 € à payer en une seule fois par le propriétaire acquéreur.

Dans cette hypothèse, l'acquéreur aura payé le capital, soit 100 000 € et les intérêts de 43 779.72 €. En cas de rupture du contrat-bail, les loyers versés resteront acquis à la commune.

Frédéric DELACROIX rappelle que la vente permet à la commune de conserver cette famille sur son territoire et ainsi de stabiliser les effectifs du groupe scolaire.

Paul SEGUIN précise que l'allocation logement doit être perçue directement par la commune : le Maire annonce que la famille a accepté que l'APL soit directement versée à la commune.

Arnaud VILLECOURT demande à ce que le locataire s'engage à participer aux frais d'entretien du bâtiment puisqu'il en deviendra propriétaire au final.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE de la cession du bâtiment dit de l'Ancienne Poste par le biais d'une location-vente,  
AUTORISE le Maire à comparaître devant Notaire,  
CHARGE le Maire des opérations de transaction et de régularisation.**

## 6°) COMPOSTAGE COLLECTIF

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne, dès 2004, s'est efforcée de réduire la quantité d'ordures ménagères envoyées à l'enfouissement en distribuant aux habitants disposant d'un jardin 1 000 composteurs individuels.

En 2010, la CCECY se doit de répondre à l'attente des personnes n'ayant pas la possibilité de composter, compte tenu de leur habitat, qui souhaitent cependant retirer la partie biodégradable de leurs déchets ménagers, estimée à 30% du poids total envoyé à l'enfouissement, soit une économie de 18 000 € pour la CCECY.

En conséquence, la CCECY a réalisé et installé un composteur collectif sur chacune des deux communes volontaires, Accolay et Cravant.

Les usagers qui souhaitent participer à cette opération recevront un bioseau leur permettant de collecter et déposer leurs déchets fermentescibles dans le composteur collectif.

Celui-ci sera mis en service le samedi 23 octobre à 11h30 à Cravant, à proximité des colonnes de tri de la rue des Fossés

Pour répondre à la demande d'Arnaud VILLECOURT, le Maire confirme que le compost sera mis à la disposition de la population.

Paul SEGUIN rappelle qu'un aménagement de l'espace propreté était prévu. Le Maire précise que c'est à la Communauté de Communes de réaliser le dallage en béton par le biais d'un chantier d'insertion. Ces investissements sont à la charge du budget intercommunal, au titre des Ordures Ménagères.

## 7°) ENTREPRISE 100 LIMITES

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise 100 LIMITES envisage de délocaliser son activité sur le territoire de Val de Mercy, en raison du risque d'inondabilité de la zone qui sera prochainement reconnu par le Plan de Prévention des Risques Naturels.

En outre, depuis le rapprochement des Sociétés 100 LIMITES et ENVHYRO, les bureaux qui accueillent le service administratif sont trop petits.

Le Préfet et Jean-Marie ROLLAND se sont rendus sur place pour trouver la solution, sans pour autant « indisposer » la Direction Départementale des Territoires (ex DDE).

Paul SEGUIN rappelle que le Préfet est le supérieur direct du Directeur Départemental des Territoires. Le Maire lui répond que le Préfet n'est que « de passage ».

Arnaud VILLECOURT comprend les réticences du Directeur de la Société à rester à Cravant, au regard des multiples difficultés auxquelles il est confronté.

Le Maire précise que le montant de ce qui était la taxe professionnelle versée par 100 LIMITES approche les 70 000 € par an et, qu'en conséquence, il faut tout tenter pour garder cette entreprise.

#### 8°) EGLISE : TRAVAUX DE PEINTURE PAR L'ENTREPRISE COUSON

En l'absence d'intervention de l'entreprise CHEVILLARD de Vermenton, le Maire confirme avoir confié le chantier de réfection des peintures des portes de l'Eglise à l'entreprise COUSON de Sacy.

En raison de sa charge de travail, celle-ci ne pourra, néanmoins, entreprendre les travaux avant le mois de mai 2011.

Guy IMBAUT annonce que les rampes d'accès seront posées prochainement.

Marie THEUREL signale qu'un carreau est cassé dans la sacristie et qu'il convient de le remplacer.

#### 9°) DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A COTE DU DONJON

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Madame BECHET d'acquérir la bande de terrain comprise entre sa propriété et les parcelles cadastrées AA 238 et AA 240 pour empêcher les jeunes de se réunir dans cet espace enclavé, situé à l'abri des regards.

Il précise que l'accès à la parcelle 240 se fait par cette bande et, qu'en conséquence, une aliénation de ce terrain par un privé serait génératrice d'une servitude de passage.

La surface estimée est de 92 m<sup>2</sup>.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, SOUHAITE obtenir l'avis du propriétaire de la parcelle AA 238 avant de se prononcer sur la demande de Madame BECHET.**

#### 9°) FRAIS SCOLAIRES

##### Groupe scolaire de Cravant

Le Maire rappelle que la commune accueille au groupe scolaire des élèves qui habitent Accolay, Bazarnes, Prégilbert et Val de Mercy.

Cette année, les effectifs de la maternelle sont renforcés par des enfants d'Irancy et de Vincelottes.

Ghislaine ROUILLÉ confirme que les parents sont très satisfaits de l'accueil et de la cantine.

Elle souligne la disponibilité du chauffeur du bus qui aide l'accompagnatrice.

Les frais scolaires jusqu'ici appliqués sont de 100 € pour la commune de Bazarnes et de 200 € pour les autres communes.

Pour information - Année 2010/2011 :

Communes	Primaire	Maternelle
Accolay	5	1
Bazarnes		6
Irancy		9
Prégilbert	1	1
Val de Mercy		1
Vincelottes		4

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les frais scolaires pour les enfants d'Irancy et Vincelottes à 200 euros par enfant.**



**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de maintenir l'interdiction, à tous les véhicules, d'emprunter à contre sens les voies à sens unique dans la zone 30 du centre bourg, CHARGE le Maire de prendre un arrêté en ce sens.**

### 13°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AA 164 AA 173	GOBY Claude CASAEDI Yvonne GOBY Dominique	FRERE Céline	38 rue Bleue 8 rue des Remparts	0.44 Are 0.41 are
AA 21 AA 23	KERN Sylvaine	BONARINI Sylvain	10 imp. de la Poterne	0.79 are 0.69 are
AA 90 AA 162	GOBY Claude CASAEDI Yvonne GOBY Dominique	ROUGER Jean-Pierre	7 rue des Remparts 23 rue Bleue	0.73 are 1.04 are

### 13°) AFFAIRES DIVERSES

#### ➤ Demande de participation communale au concert organisé par l'association « La Halte »

En mai dernier l'association « La HALTE » a organisé trois concerts de Gospel pour un coût total de 2 720 €, dont un à l'église de Cravant.

Le Conseil Municipal de Joux-la-Ville, après avoir pris à sa charge la totalité de la prestation, demande à la commune de Cravant de bien vouloir prendre à sa charge une partie du déficit correspondant à un tiers de la dépense, soit 903 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, REFUSE de prendre en charge le déficit de l'association « La Halte ».**

#### ➤ Information sur le coût des espaces verts

Salaire brut de l'agent en charge de ce secteur	:	15 215.00 €
Charges patronales	:	9 090.00 €
Produits de traitement	:	2 126.13 €
Engazonnage aire de loisirs	:	638.45 €
Fournitures de voirie	:	4 292.64 €
Réparation	:	1 304.40 €
Travaux épareuse	:	1 506.96 €
		-----
Total général :		34 173.58 €

La moyenne nationale de l'entretien des espaces verts est d'environ 5 % du budget de fonctionnement.  
A Cravant : 4.829 %

#### ➤ Appellation hameau de Cheuilly

Afin d'informer le public en déplacement de l'appartenance du hameau de Cheuilly au village de Cravant, le Maire soumet l'idée d'apposer une mention sur les panneaux d'entrée de ville.

Cette mention pourrait être « CHEUILLY - Commune de Cravant ».

D'autres solutions existent : « CHEUILLY - Hameau de Cravant », « CHEUILLY - Cravant le haut » ...

En tout état de cause, il précise que, contrairement à la rumeur qui circule, il n'a jamais été question de débaptiser CHEUILLY mais simplement de renforcer son appartenance à la commune de Cravant.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'apposer la mention « CHEUILLY - Commune de Cravant » sur les panneaux d'entrée du hameau.**

➤ **Logiciel cadastre numérisé**

Le Maire rappelle que le logiciel d'exploitation des données cadastrales est acheté dans le cadre d'une commande groupée avec la commune de Vermenton.

Les plans vectorisés d'IMAGIS ont été fournis au prestataire MESOTECH.

La livraison est prévue d'ici la fin de l'année.

➤ **Vacations pompiers 2008 - 2009**

GRADE	NOM	PRENOM	TOTAL
Sergent chef	GUEUX	Bruno	546.65 €
Caporal Chef	MONCOMBLE	Fabien	592.79 €
1ère classe	GUEUX	Romain	365.99 €
Caporal	LE GOURRIEREC	André	187.85 €
	CHOULAT	Laurent	86.25 €
	CORTES	Emmanuelle	125.19 €
	GOUX	Philippe	34.92 €
	HADDACHA	Abdel	140.94 €
	PLESSIS	Claude	48.16 €
			2 128.14 €

Fabien MONCOMBLE que les vacances sont prises intégralement en charge par le SDIS, la commune ne fait que reverser les sommes qu'elle perçoit.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'inscrire au budget les différents montants ci-dessus, AUTORISE le Maire à verser les vacations au titre des années 2008-2009 soit 2 128.14 €.**

➤ **Taxes et produits irrécouvrables : admission en non valeur**

Le tribunal a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL Presse Alimentation Cravantaise du 13 rue d'Orléans à Cravant pour insuffisance d'actif.

En conséquence, le Trésor Public demande à la commune d'admettre en non valeur la facture d'eau 2008 d'un montant de 136.49 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'inscrire en non valeur la somme de 136.49 € correspondant à la facture d'eau 2008 de la SARL Presse Alimentation Cravantaise.**

➤ **Modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure de révision des statuts communautaires qui vise à transférer deux nouvelles compétences, à définir plus précisément le contenu de certains blocs de compétence et à assurer la sécurité juridique des interventions de la CCECY.

En application de l'article L521 2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire donne lecture des nouveaux statuts tels qu'ils ont été adoptés par le Conseil Communautaire le 23 Septembre 2010 :

I – A la compétence Services à la Population, le 3ème alinéa est complété par :

**Compétence périscolaire : gestion et fonctionnement des garderies périscolaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse ou tout autre dispositif similaire. Le périscolaire comprend l'accueil de l'enfant le matin, le midi et le soir pour les écoles maternelles et élémentaires. Est exclue la restauration scolaire qui demeure compétence communale.**

**Toute création ou suppression d'un accueil requerra l'accord préalable du maire de la Commune d'implantation.**

II - A la compétence tourisme, les 3 premiers alinéa sont regroupés sous un seul nouvellement créé :

**« Création et soutien financier de l'Office de Tourisme entre Cure et Yonne qui aura pour missions :**

*Actions de coordination des différentes initiatives privées et communales :*

- *Inciter les professionnels du territoire ainsi que les communes propriétaires de structures touristiques (campings, chambres d'hôtes, gîtes, HLL) à coopérer entre eux pour développer leurs activités.*
- **Elaboration et commercialisation de produits touristiques**
- *Porter les projets définis à l'échelle du Pays Avallonnais ainsi que ceux nécessitant de travailler en partenariat avec d'autres collectivités territoriales.*
- *Monter et porter les projets liés aux éléments définis comme naturellement communautaires par leur rayonnement ou par le fait qu'ils traversent plusieurs communes : Canal du Nivernais, l'Yonne, la Cure, les Grottes d'Arcy, le GR13, le chemin de halage.*

*Actions engendrant des économies d'échelle :*

- *Développer l'information relative aux activités touristiques et la promotion de l'ensemble du territoire*
- *Développer les projets liés aux éléments communs à plusieurs communes : balisage des chemins de randonnée, mise en valeur du patrimoine naturel, architectural et historique (cours d'eau, églises, lavoirs, chapelles, ponts)*

*Soutiens techniques aux projets identifiés comme utiles au développement du territoire mais non reconnus d'intérêt communautaire.*

- *Aider les porteurs de projets privés et communaux qui souhaitent développer leurs activités. »*

III - A la compétence tourisme un 4<sup>ème</sup> alinéa est ajoutée :

**« Elaboration des profils eaux de baignades »**

IV – A la compétence Aménagement de l'espace Communautaire est ajoutée :

**« Elaboration à l'échelle intercommunale d'un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) ainsi que le diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)»**

Le Maire rappelle que les statuts n'entreront en vigueur que s'ils recueillent l'accord des 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils représentant 2/3 de la population.

En cas d'accord des Conseils Municipaux à cette majorité qualifiée, les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
VALIDE la modification des statuts de la Communauté de Communes entre Cure et Yonne.**

➤ **Annulation de la délibération 2010/08/005**

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Préfet rappelle qu'un emprunt ne peut être garanti dans sa totalité par une commune.

En effet, la quotité garantie ne doit pas dépasser 50% du montant de l'emprunt (articles L2252-1 et D 1511-32 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En conséquence, Madame CORTES ayant obtenu son prêt par ailleurs, il convient d'annuler cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE d'annuler sa délibération n° 2010/08/005 prise lors de la séance du 5 août 2010 par laquelle la commune acceptait de se porter caution de Madame CORTES pour les besoins de l'Epicerie.**



### ➤ Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

A compter du lundi 18 octobre, le secrétariat sera ouvert au public les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 18 h.

Les permanences du Maire s'effectueront désormais aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et également le samedi matin sur rendez-vous.

### ➤ Nuisances des deux-roues motorisés

Le Maire informe le Conseil qu'à sa demande, les services de la brigade motorisée d'Auxerre effectueront prochainement des contrôles visant à mettre un terme à la gêne occasionnée par les deux-roues motorisés aux pots d'échappement bruyants et aux moteurs débridés.

### ➤ ADSL

Le Maire signale que les travaux visant à relier les sous répartiteurs de Vincelles et de Cravant par une fibre optique sont en cours.

A cette occasion, il précise avoir demandé à l'entreprise FRANCOMAT un devis pour la fourniture et la pose d'une conduite d'eau potable de diamètre 110 ainsi qu'un fourreau de diamètre 63. Ces éléments permettront respectivement de desservir le secteur du Colombier en eau potable et d'accueillir les lignes électriques lors de l'enfouissement des réseaux.

## 14°) TOUR DE TABLE

- \* Renée LATERRERE :
  - remercie le service technique et son responsable d'être intervenu au carrefour de la Porte d'Arbaut sur la création des places de stationnement.
  - signale à nouveau la dangerosité d'une bouche d'égout dans la rue de l'Emoulerie.
  
- \* Michelyne DELAGE :
  - fait part de l'intérêt manifesté par un couple pour une maison abandonnée sur Chevilly.
  
- \* Marie THEUREL :
  - signale que le chemin le long de l'Yonne en provenance de la rue de la Guinguette n'est pas entretenu. Le Maire précise que des courriers ont déjà été envoyés aux propriétaires concernés.
  - fait part du mécontentement de certains riverains des Promenades Saint Jean contre le stationnement ininterrompu des véhicules sur cette voie.
  - transmet la demande de quelques habitants qui souhaitent acquérir une pierre du parapet situé derrière la cabane à Goutte.  
*Les membres du Conseil Municipal repoussent l'idée de céder les pierres du parapet qui, comme le souligne Paul SEGUIN, appartiennent à l'acheteur de la Cabane à Goutte.*
  - A ce propos, Arnaud VILLECOURT demande à ce que la pierre avec le fer à cheval soit conservée par la commune.
  - invite les conseillers et la population à venir nombreux à la Bourse aux vêtements organisée les 16 et 17 octobre.
  
- \* Fabien MONCOMBLE :
  - regrette que la sonnerie des cloches de l'Eglise soit systématiquement coupée, en même temps que l'éclairage, après les messes.
  
- \* Paul SEGUIN :
  - demande à ce qu'un article paraisse dans le bulletin communal invitant les habitants à ne pas laisser leur poubelle sur le domaine public toute la semaine.

- souhaite obtenir des précisions sur le projet éolien en débat à la Communauté de Communes.

\* Michèle BARY :

- se félicite de l'implantation du banc auprès du cimetière de Cheully.  
- remercie Monsieur ROGER pour son apport dans les travaux de restauration du Lavoir de Cheully.

\* Arnaud VILLECOURT :

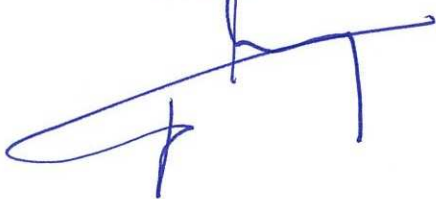
- remercie le Secrétaire pour son implication dans la campagne de souscription lancée pour les travaux du Beffroi.

\* Frédéric DELACROIX :

- remercie les employés communaux pour le travail fourni dans l'implantation des jeux à la plage et à l'aire de jeux.  
- demande des précisions sur la date de mise en service du NRAZO. Le Maire précise que le Président du Conseil Général s'était engagé sur une disponibilité de l'ADSL pour tous d'ici la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire



Le secrétaire de séance

